

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
13171

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY****OBJET : Prévention des phénomènes de radicalisation et accompagnement des familles -
Participation du Département - exercice 2017**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à la sécurité - prévention de la délinquance et de la radicalisation, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis plus de 50 ans, des actions sont mises en œuvre au titre de la prévention spécialisée sur l'ensemble du territoire départemental, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale.

Ces actions éducatives individuelles et collectives en direction des jeunes et des familles, en difficulté ou en rupture avec leur milieu, s'inscrivent pleinement dans les compétences dévolues au Département, au titre de sa mission de protection de l'enfance mais également au titre de la prévention de la délinquance.

Elles sont essentiellement portées par l'association départementale pour le développement des actions de prévention dite ADDAP13, autorisée à ce titre par le Département. Présidée par Madame Danièle PERROT, l'association a son siège Immeuble Le Nautile, 15 chemin des Jonquilles, 13013 MARSEILLE.

Implantée sur 21 villes du département et 90 points de travail éducatif, le pôle prévention spécialisée de l'ADDAP13 accompagne annuellement plus de 10 000 jeunes et soutient plus de 4 000 familles. Ce travail de première ligne permet de traiter les situations problématiques avant qu'elles ne se dégradent et ne nécessitent des prises en charge plus lourdes et plus onéreuses par les services du Département. Ses principes d'intervention (la libre adhésion, le respect de l'anonymat et l'absence de mandat administratif ou judiciaire) offrent une souplesse particulièrement utile lors de la rencontre avec un public en grande difficulté. Ainsi, le travail de rue et la présence sociale, l'accompagnement éducatif individualisé et les actions collectives sur les quartiers permettent une connaissance fine et une approche globale des problématiques des jeunes, des familles et des territoires investis.

A la suite des attentats de janvier 2014 et à la mise en place du numéro vert national fin avril 2014, le préfet de région a sollicité l'ADDAP13 afin d'accompagner les familles dont l'un des proches est susceptible d'être impliqué dans un processus de radicalisation.

Pour répondre à cette demande, une cellule d'écoute et d'accompagnement des familles (CEAF) a été constituée par l'association en août 2014. Composée de 3 éducateurs spécialisés issus des services de prévention spécialisée ainsi que de personnel administratif et d'encadrement, cette

unité intervient prioritairement en binôme sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône, par téléphone et lors de rencontres en terrain neutre. Dès la réception des saisines de la Préfecture, la CEAF est chargée d'établir le contact avec les familles, toutes volontaires, de proposer une écoute, d'affiner le diagnostic, d'engager un accompagnement (social, éducatif, juridique, psychologique...), puis de passer les relais si nécessaire.

En 2016, pour répondre à la montée en charge du dispositif et renforcer son action, l'ADDAP13 a affecté une équipe de 5 ETP à cette unité (4 éducateurs spécialisés et un chef de service éducatif) et a obtenu le soutien du Conseil départemental qui avait octroyé une subvention de 50 000 euros.

Au vu de l'efficacité du dispositif, l'association renouvelle sa demande en 2017.

L'association a établi un budget prévisionnel pour cette action spécifique d'un montant de 301 827 € dont 41 827 € de valorisation de ressources internes. Elle sollicite une aide du Conseil départemental à hauteur de 50 000 € et de l'Etat via le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), à hauteur de 210 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL